



Durant toute la durée des travaux de la station d'épuration, la **rue de la Vendée**, dans sa partie CD20 / angle Rue Jean de Bannot, sera interdite à la circulation (sauf aux riverains), du 3 février au 31 mars 2021.

Selon arrêté municipal n°2021-19.

Pour la sécurité de tous et afin d'éviter d'endommager la voirie, seuls les camions du chantier circulant «à vide» et se rendant à la station d'épuration pourront emprunter cette rue.

Les riverains concernés ne seront pas impactés quant à la collecte des poubelles.

